

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS  
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

**SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025**

N° de délibération : 26/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures, les membres du Comité du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Varennes-Vauzelles, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L2121-17 du CGCT, la séance peut se tenir sans obligation de quorum puisqu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée pour le 18 septembre, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le lendemain.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 2 VOTANTS : 2
DATE DE LA CONVOCATION	19/09/2025
VOTE	POUR : 2 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**Étaient présents :**

Éric GUYOT, Gilles JACQUET

Monsieur Gilles JACQUET est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : Demande de subvention ingénierie chef de projet agro-alimentaire**

Depuis 1 an, le Pays s'est doté d'un poste de chef de projet agro-alimentaire pour piloter le projet de restructuration de l'abattoir (construction d'un nouvel équipement dont l'activité aura été repensée avec une salle de découpe et de transformation) pour faire de cet outil un générateur de circuits courts, avec le développement d'une « filière viande territorialisée », assurant une vente directe de produits carnés et l'approvisionnement des restaurations collectives en viande locale.

Ce projet vise plus globalement à répondre à des objectifs sanitaires, sociaux et écologiques : renforcer l'accès de tous à une alimentation de qualité, assurer une rémunération juste et stable aux producteurs en développant les contractualisations avec eux, concourir au bien-être animal par la proximité avec les élevages et les conditions d'abattage, diminuer l'empreinte carbone liée au transport agro-alimentaire. Une des premières étapes du projet a été la constitution d'une SCIC en décembre 2024, en remplacement de la SA Cosne Abattoir, afin d'associer diverses parties prenantes à la démarche. Des études immobilière et juridique ont été réalisées. Actuellement, les missions de la cheffe de projet agro-alimentaire consistent d'une part à accompagner la filière dans sa structuration (mobilisation des acteurs de la SCIC, identification de producteurs et de débouchés, réflexion sur la stratégie commerciale et d'activité) et, d'autre part au suivi du projet immobilier, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Communauté de communes Cœur de Loire, et du projet d'exploitation du futur abattoir, porté par la SCIC.

Le poste bénéficie actuellement d'un financement au titre du Fonds Vert (obtenu en 2024). Il est proposé de compléter le financement de ce poste par une demande de soutien auprès de la DRAAF Bourgogne Franche-Comté dans le cadre de son appel à candidatures « Soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux (PAT) de niveau 2 ». Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Financements	
Frais salariaux	198 000 €	Fonds Vert	86 864,40 €
		DRAAF	63 135,60 €
		Autofinancement	48 000 €
<b>Total</b>	<b>198 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>198 000 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical :**

- valide le plan de financement prévisionnel ;
- autorise le Président à solliciter les subventions et à signer tous les documents liés à ces demandes

Le Président,  
Eric GUYOT

**Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 25 septembre 2025**